

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 233

Artikel: Statut de la femme : créer les conditions d'un choix véritable
Autor: Nanchen, Gabrielle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Statut de la femme: créer les conditions d'un choix véritable

Mesdames, Messieurs,

Votre article (DP, 231) concernant la proposition de la section de Lens au dernier congrès du PSS, visant à faire octroyer un salaire aux mères de jeunes enfants, m'amène à formuler deux remarques.

1. Il est indéniable que, prise isolément, cette proposition suggère le renforcement et la pérennisation du statut de la femme au foyer. On pourrait même y déceler des motivations platement natalistes. En fait, elle n'a été présentée que pour s'insérer organiquement dans les mesures préconisées par le Comité central, lesquelles se résument en ces quelques mots : permettre aux femmes (aux mères) d'exercer une profession rétribuée. Je suis persuadée comme vous que la libération de la femme passe par son indépendance économique. Toutefois, mes camarades et moi sommes inquiets du sort que ce projet réserve à la maternité et au travail éducatif de la mère. Pour le Comité central, comme pour vous d'ailleurs, ces fonctions ne constituent guère qu'une parenthèse encombrante

dans la vie d'une femme et hors du travail professionnel point de salut pour elle. Mais si, pour se libérer, la mère doit, en quelque sorte, exercer une profession et, conséquemment, confier ses jeunes enfants à de tierces personnes, ne risque-t-elle pas alors de se trouver soumise à une contrainte d'un nouveau genre, celle de se séparer de sa progéniture ?

En fait, il faut créer les conditions d'un choix authentique. Si la mère désire prendre un emploi, elle doit pouvoir le faire dans les conditions les plus favorables (disposer d'équipements collectifs pour la garde des enfants, d'horaires de travail assouplis pour les deux sexes, etc.). Si, par contre, elle opte pour le travail d'éducatrice de ses enfants, elle doit pouvoir le réaliser dans le cadre d'une relative indépendance économique par rapport à l'homme; c'est ici que s'insère la proposition de Lens d'octroyer à la mère d'enfants jusqu'à deux ou trois ans une sorte de salaire. Le faisant, la collectivité prendrait en compte un élément décisif du processus économique : la production de la force de travail.

La femme doit pouvoir choisir son statut. Trop de mères, aujourd'hui, se trouvent contraintes de prendre un emploi pour simplement vivre. Le projet socialiste consiste, non pas à définir — voire à imposer — un mode de vie particulier, une image féminine précise, mais à permettre aux hommes et aux femmes des choix nouveaux, libérés des contraintes propres au mode de production capitaliste et au système de valeurs qui se rattache à lui. Libérée, la femme choisira elle-même qui elle veut être et comment elle se situera par rapport à sa biologie.

2. Il me paraît personnellement discutable d'atteler au char socialiste l'opinion selon laquelle il est petit bourgeois, donc aliénant, de prendre du plaisir à élever soi-même ses enfants et de trop différer la reprise de la profession. Les psychanalystes prétendent que cette expérience procure à la femme des satisfactions spécifiques et que le jeune enfant a besoin, pour son équilibre, d'une image maternelle stable. Leur point de vue peut s'avérer erroné. De toute façon, il n'appartient pas aux socialistes de trancher dans ce débat. Notre mission est de créer les conditions d'un choix véritable. Et c'est tout.

Gabrielle Nanchen

Les méandres de l'information

Cette édifiante histoire, rapportée par l'Agence France-Presse, et reproduite fidèlement par la « Tribune de Genève » (23/24. 6. 1973) sous le titre « Maire mécène à Zoug : il comble le déficit de sa commune avec ses propres deniers » :

« Zoug (AFP). — Il y a encore des mécènes : M. Aloïs Herlimann, ancien maire du village de Walchwil, dans le canton de Zoug, vient de combler de ses propres deniers le déficit du budget de sa commune, à laquelle il a fait don de 150 000 fr. » Il est vrai que le déficit était, pour une part, dû au fait que M. Herlimann, à l'époque où il était

maire, avait systématiquement réduit les impôts communaux et multiplié les dépenses d'investissement, notamment dans le domaine scolaire. »

On en pleurerait de joie ! A se demander ce qu'attendent les Walchwilois pour consacrer ces 150 000 francs à l'édification d'une statue de ce modèle de dévouement communal. Il est vrai qu'ils ont peut-être une autre vision des choses.

Qu'on en juge plutôt à la lumière des précisions données, il y a plus d'une semaine, par la « National Zeitung », sur cette même affaire :

Il y a plusieurs années, l'honorable Aloïs Hürlimann, conseiller aux Etats du canton de Zoug, PDC, alors maire de la petite commune de Walchwil, proposa à ses administrés de diminuer largement le taux des impôts communaux pour attirer

dans la région des entreprises juteuses sur le plan fiscal. Une recette éprouvée depuis longtemps à Zoug. Réticences du conseil municipal : A. Hürlimann s'engage alors à couvrir le déficit jusqu'à concurrence de 150 000 francs, si la combine ne marche pas. Accord des élus du peuple.

On imagine facilement que, sur cette base, A. Hürlimann ne manque pas de donner quelque publicité aux conditions favorables proposées par Walchwil aux patrons astucieux. Las, il faut croire que Zoug a perdu de son attrait; à l'échéance, le conseiller aux Etats se voit, faute de contribuables intéressants, sommé de tenir sa promesse (certains proposèrent même de lui réclamer les intérêts des 150 000 francs pour la période correspondante). Ce qu'il a fait. Tout bonnement.